

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

recherche Question écrite n° 396

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'explosion de l'infertilité. Il convient de s'interroger sur les causes de l'explosion de l'infertilité en France. L'INSERM nous apprend qu'en un demi-siècle la densité des spermatozoïdes aurait été diminuée de moitié chez les occidentaux, les scientifiques attribuant ce phénomène à des facteurs comme la pollution, les pesticides, le tabagisme ou la sédentarité. Il lui demande si elle entend engager une grande étude nationale visant à identifier les causes de l'augmentation de l'infertilité et à trouver les moyens pour y remédier.

Texte de la réponse

La santé reproductive humaine comprend les problématiques de l'infertilité ou la fécondité, incluant notamment les troubles et pathologies des organes de la reproduction à tout âge, y compris les cancers. Si l'on ne peut aujourd'hui parler d'augmentation de l'infécondité en France, plusieurs indicateurs montrent une dégradation de la santé reproductive masculine : l'institut de veille sanitaire (InVS) a notamment observé une dégradation de la qualité du sperme à l'échelle nationale en France sur la période 1989-2005, et une augmentation de l'incidence des malformations urogénitales du petit garçon et des cancers du testicule sur la période 1998-2008. Divers facteurs sont susceptibles d'influencer cette santé reproductive : des facteurs environnementaux (expositions aux métaux lourds, perturbateurs endocriniens, pollution atmosphérique), comportementaux (surpoids, tabagisme), professionnels ou infectieux. Les expositions mises en cause, notamment pour les perturbateurs endocriniens pourraient survenir très précocement au cours de la vie (période fœtale ou périnatale). L'étude nationale nutrition santé (ENNS, 2006-2007) a fourni une première estimation des niveaux d'imprégnation de la population française par certaines substances. Le volet périnatal du programme national de biosurveillance produit des informations sur les niveaux d'exposition des mères ayant accouché en France continentale en 2011 (mères des enfants inclus dans la cohorte Elfe). À ce jour, les premiers résultats indiquent, par rapport aux résultats antérieurs disponibles, une diminution des imprégnations des femmes enceintes par le bisphénol A, le mercure et le plomb. L'ensemble des résultats seront disponibles à la fin de l'année 2015. Par ailleurs, dans le cadre du programme national de biosurveillance, une étude transversale en population générale (6-74 ans) est en cours : Esteban (étude de santé sur l'environnement, la biosurveillance, l'activité physique et la nutrition). Ses résultats permettront notamment de décrire les niveaux d'imprégnation au sein de cette population. Enfin, la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE) adoptée en avril 2014 a permis d'inscrire la question des perturbateurs endocriniens comme une priorité de santé publique. Elle est composée de 4 axes : un axe dédié à la recherche ; - un axe sur l'expertise et l'évaluation des risques, ciblées sur les risques de certaines substances et de certains usages ; - un axe sur la réglementation et les mesures de gestion des perturbateurs endocriniens ; - et un axe concernant l'information du public et la formation des professionnels. Dans ce cadre, l'ANSES et l'ANSM doivent réaliser chaque année, l'expertise de plusieurs substances chimiques (5 substances pour l'ANSES, 3 substances pour l'ANSM) jugées préoccupantes au regard de leur caractère "perturbateur endocrinien".

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE396

Données clés

Auteur: M. Jean-Jacques Candelier

Circonscription: Nord (16e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 396

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>3 juillet 2012</u>, page 4236 Réponse publiée au JO le : <u>15 décembre 2015</u>, page 115